

Tarifs américains

50 %

en vigueur depuis
le 22 août 2026

Contre-tarifs canadiens

15-50 %

dès le 8 septembre 2026

Des effets directs...et en cascade

Au-delà des exporteurs, plusieurs secteurs locaux sont exposés :

- ✓ Usinage, soudure métallurgie
- ✓ Fillère batterie, matériaux critiques
- ✓ Agroalimentaire, machinerie agricole
- ✓ Sous-traitants industriels (PIPB)
- ✓ Transport, entreposage, logistique
- ✓ Construction, distribution, commerce

Vous croyez être touché par les tarifs ?
Contactez nous pour un accompagnement confidentiel.



Tarifs et contre- tarifs :

Ce que ça change pour nos PME

en+prendre
MRC BÉCANCOUR